

Bernardais (de la), Farci (de)

Provision de conseiller au parlement de Bretagne (1696)

Annibal Auguste de Farci est pourvu de l'office de conseiller non-originaire au parlement de Bretagne auparavant possédé par Alphonse de la Bernardais, par lettres du 7 novembre 1696.

Titre de la Bernardais
Comuniqué avec Farci, Père

du 7^e novembre 1696
Original en parchemin

Provisions de l'office de conseiller non originaire au parlement de Bretagne données à Paris le 7^e de novembre de l'an 1696 par Sa Majesté a messire Annibal Auguste de Farci, adjudicataire dudit office par sentence des requestes du palais du 15^e de juin de ladite année sur Alphonse de la Bernardais, dernier paisible possesseur dudit office. Ces provisions signées sur le repli par le roi, Revol et scellées, et auxdites provisions sont jointes les conclusions du procureur general du roi audit parlement par lui prises sur une requeste dudit sieur Farci a lui renvoyée, et par lesquelles il avoit conclu à l'information sur les vie et mœurs dudit exposant. Ces conclusions signées Charles Huchet.

- Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 30315 (Carrés de d'Hozier 86), folio 226.
- Transcription : **Guillaume de Boudemange** en décembre 2021.
- Publication : www.tudchentil.org, septembre 2022.

